Action du CICR en Grèce

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1949)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SECONDE PARTIE

Le CICR a poursuivi son action humanitaire partout où se prolongeaient les troubles locaux qui ont surgi depuis la fin de la guerre mondiale. En outre, de nouveaux conflits ont requis ses services.

Dans un cas comme dans l'autre, il est venu en aide aux victimes des événements, conformément aux Statuts de la Croix-Rouge internationale qui lui prescrivent d'être « un intermédiaire neutre dont l'intervention est reconnue nécessaire, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ».

C'est ainsi qu'il a continué son œuvre en Grèce, dans le Proche-Orient, dans l'Inde et au Pakistan, en Indochine et en Indonésie [1], et entrepris une activité nouvelle en Birmanie et en Chine.

I. Action du CICR en Grèce

Profitant des autorisations reçues du Gouvernement hellénique, le délégué du CICR à Athènes a pu visiter les camps de détenus. Qu'il s'agît de militaires groupés dans les camps dits de « rééducation », ou de prévenus d'infractions diverses, ou encore d'hommes et de femmes internés pour leur attitude politique, le CICR n'a voulu voir en toutes ces personnes que des hommes gardant droit à un traitement humain. Il a trouvé, pour accomplir sa tâche, un appui précieux auprès de la Croix-Rouge hellénique.

---

[1] Voir *Rapport du CICR (1947-1948)*, pp. 95 et ss.

Les représentants du CICR ont visité notamment plusieurs camps installés dans les îles de la Mer Egée : à Chios, un centre de séjour surveillé pour internées civiles ; à Makronissos, un centre militaire et un centre pénitentiaire et de prévenus ; à Ghioura, un centre pénitentiaire ; à Ikaria, un centre de séjour surveillé pour internés civils.

Ces visites ont eu lieu selon la pratique habituelle. Le délégué du CICR a pu chaque fois s'entretenir sans témoins avec les internés ou détenus, entendre leurs doléances et les transmettre, suggérer et provoquer des améliorations de leur traitement.

A l'occasion de ces visites, le CICR distribua des dons qui lui avaient été confiés pour les détenus par des organisations de secours, soit en tout 11.228 kilos de vêtements, sous-vêtements, couvertures et objets divers. Ces dons ont atteint une valeur globale de 45.920 francs. Il faut y ajouter ceux du CICR lui-même : lait en poudre, assortiments médicaux, préparés sur la base des demandes présentées à nos délégués lors de leur passage, ce qui porte la valeur totale des dons distribués au cours de l'année à 155.237 francs [1].

Les visites faites au printemps révélèrent que la situation matérielle, jusqu'alors satisfaisante, des personnes détenues dans les îles de la Mer Egée, notamment à Makronissos, était devenue assez précaire. Le CICR étudia le moyen d'y apporter une amélioration. Il adressa un appel pressant aux donateurs, qui avaient déjà manifesté leur intérêt pour son action en Grèce, les priant de récolter surtout des vêtements, neufs ou usagés. Il vota lui-même, sur ses ressources propres [1], un crédit de 280.000 francs pour l'exécution d'un programme d'assistance qui prévoyait l'envoi à sa délégation d'Athènes de 5000 couvertures, 12 tonnes de lait en poudre, 10 tonnes de riz, 20 tonnes de savon, 2000 vêtements de travail, ainsi que des médicaments, des fortifiants, des vitamines et du matériel de pansement. Ce programme fut mis à exécution à partir d'octobre.

---

[1] Voir Compte général des dépenses du CICR ; Compte des actions de secours, p. 18.